



# Conditions d'inscription

## Saison 2009/2010



### Tarifs :

#### **Cotisations :**

Résidant à l'Hay-les-Roses	203 €
Non résidant à l'Hay-les-Roses	223 €
Réduction "Cadet" (moins de 16 ans)	-15 €
Réduction familiale (2 <sup>ème</sup> membre ou +)	-10 €
Cotisation moniteurs et bureau	53 €
Licences de passages	53 €

#### **Assurances complémentaires :**

Catégorie LOISIR 1	17 €
Catégorie LOISIR 2	28 €
Catégorie LOISIR 3	49 €
Catégorie LOISIR 1 Top	34 €
Catégorie LOISIR 2 Top	45 €
Catégorie LOISIR 3 Top	75 €

### Assurances :

La licence fédérale vous couvre en terme de **responsabilité civile et défense recours** pour les dommages que vous êtes susceptible de provoquer à un tiers durant une plongée.

**Pour vous couvrir personnellement** (frais d'assistance ou de rapatriement lors d'un accident de plongée, par exemple) il est nécessaire de contracter **une assurance individuelle** (catégorie Loisir 1, 2, 3) ou de s'assurer que son assurance personnelle (Familiale, MRH ou autre) couvre tous les risques liés à la plongée. Si vous voulez plus d'info sur ces assurances, allez voir le site de l'assureur sur le site de la fédération : [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr).

**Pour toute sortie organisée par le club, un justificatif d'assurance personnelle vous sera demandé.**

### Adhésion :

Le club vous délivrera une licence fédérale 2009/2010, si vous avez plus de 14 ans et si vous présentez les pièces suivantes :

- o La fiche d'inscription du club (remplie).
- o 1 photo d'identité (à **COLLER, DROIT** de préférence, sur la fiche d'inscription). **NE PAS AGRAFER** svp.
- o Autorisation parentale pour les mineurs datée et signée des 2 parents ou tuteurs légaux.
- o **Certificats médicaux de la Ffessm : 1 ORIGINAL ET 1 PHOTOCOPIE pour tous** (exemplaire envoyé pour les anciens et sinon sur [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)) de non contre-indication à la plongée subaquatique délivré par un médecin agréé "médecine du sport" ou Ffessm, **datant de moins de 3 mois**.

Les certificats médicaux ne seront en aucun cas rendus. Pensez à les faire établir en **2 exemplaires** : 1 pour le CALP (1 Original et une photocopie) et un original pour vous.

- o Le montant de la cotisation (chèque à l'ordre du C.A.L.P.).
- o Le montant de l'assurance complémentaire (chèque à l'ordre du Cabinet LAFONT) si vous la prenez.
- o 1 formulaire d'accord informatique et assurance.
- o 1 photocopie des nouveaux diplômes pour les encadrants.

Les documents relatifs à l'inscription sont disponibles sur le site : [www.calplongee.com](http://www.calplongee.com)

**Pour des raisons d'assurance, tout adhérent n'ayant pas remis son DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET n'aura pas accès au bassin.**

### Règlement :

Le club vous offre la possibilité d'effectuer votre règlement en 2 chèques remis lors de l'inscription et seront encaissés : à l'inscription pour le premier et début janvier 2010 pour le second.

### Horaires :

Le **vendredi** soir de **20h45 à 23h00** et le **samedi** matin de **11h à 12h30** à la piscine de L'Hay-Les-Roses